



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement — École Bedford
5 décembre 2024 - 17 h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Bedford tenue le 5 décembre à 17 h au local B-106 au 3131, rue Goyer, Montréal H3S 1H7.

PRÉSENTS :

Mme Yasmina Dehry, membre parent
M. Issami Benchagra, membre parent
Mme Suzy Roy, membre parent
M. Louis-Arnaud Banville, membre parent
Mme Wendy Olivier, enseignante
Mme Zoulikha Rehab, enseignante
M. Julien Saint-Amant, psychoéducateur
Mme Zahra Liyounsi, TES
Mme Alice-Claudia Burca, responsable service de garde

ASSISTE ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

M. Olivier Veilleux — Directeur de l'école Bedford

PERSONNES INVITÉES À LA SÉANCE :

Mme Geneviève Laurin — Avocate
Mme Julie Belhumeur — Directrice d'unité au CSSDM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/VÉRIFICATION DU QUORUM

À 17 h 4, Mme Dehry, présidente du CÉ, déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

2. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CÉ

Mme Wendy Olivier, enseignante
M. Louis-Arnaud Banville, parent

Les deux nouveaux membres du conseil d'établissement se présentent.

3. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Mme Rehab est la secrétaire pour cette séance.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance/vérification du quorum (5)
2. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée (5)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (10)
4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 1er octobre 2024 (5)
 - 4.1 Suivi au procès-verbal
5. Mot de la direction (10)
6. Mot du personnel (10)
7. Parole au public (10)
8. Mot du service de garde (5)
9. Règlementation du service de garde art. 77.2 (10)
10. Suivi budgétaire art. 96.24 et art. 95 (20)
 - 10.1 Explications des différents fonds (10)
 - 10.2 Dépôt du suivi financier surplus déficit (10)
11. Sorties éducatives art. 87 (10)
12. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDM art. 93, art. 40, art. 101 (10)
13. Formation obligatoire et déclaration d'intérêts pour tous art. 53, art. 70, art. 459.5 (5)
14. Levée de la séance (5)

M. Veilleux a ajouté un sujet supplémentaire au point 11 de l'ordre du jour : l'école Lavoie.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après modification.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER OCTOBRE 2024

Procès-verbal modifié :

- Correction du nom d'un parent dans la liste des parents, membres du CÉ.
- Ajout de l'année 2024-2025 aux points 12 et 13.

Procès-verbal adopté après modification.

5.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

À la suite de la proposition de M. Saint-Amant concernant la fructification de l'argent du fonds 4 dans un compte épargne et après vérification, M. Veilleux, annonce que l'école ne peut investir cet argent. Ce dernier est au CSSDM, mais l'école peut l'utiliser.

M. Olivier a expliqué que l'école Bedford a reçu une somme d'argent de 10 657 \$ (dix mille six cent cinquante-sept dollars). Pour dépenser cette somme, des balises sont à respecter.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

6. MOT DE LA DIRECTION

M. Veilleux a abordé les points suivants :

- Cohabitation entre l'école Notre-Dame-des-Neiges et l'école Bedford :

La cohabitation se fait de façon harmonieuse et respectueuse. Les deux écoles s'entraident, faisant preuve d'une belle collaboration.

Les directions des deux écoles communiquent fréquemment.

Les deux écoles partagent la même bibliothèque dans le respect de l'horaire attribué.

Les élèves de l'école Bedford ont bénéficié d'une représentation théâtrale portant sur l'intimidation. Celle-ci était organisée par l'école Notre-Dame-des-Neiges au gymnase de cette dernière.

L'école Notre-Dame-des-Neiges prête le gymnase à l'école Bedford pour la tenue du spectacle de Noël.

- Stabilisation du personnel :

Après les différents changements vécus à l'école Bedford, la situation revient à la normale.

Toutes les classes ont retrouvé une stabilité en attendant de pourvoir le poste du groupe 101.

Malgré la pénurie des enseignants, le CSSDM se mobilise pour offrir à l'école Bedford la stabilité voulue.

Les nouveaux enseignants ont été invités à prendre part à un dîner de bienvenue offert par la direction. Ils ont également bénéficié d'une formation en lien avec le programme CCQ.

Une réunion du personnel aura lieu le 10 décembre 2024. Cette dernière sera une rencontre de sensibilisation pour clarifier les attentes et mettre les assises pour un meilleur fonctionnement de l'école.

- Différentes activités de Noël :

Mme Lamri, enseignante d'anglais et Mme Djaha Adjoua, éducatrice spécialisée, membres du comité vie à l'école, préparent des activités pour les élèves et pour le personnel.

Les 11 et 12 décembre 2024, des sorties à la Maison Théâtre sont prévues pour les élèves du préscolaire.

Le 17 décembre 2024 aura lieu une représentation théâtrale au gymnase de Notre-Dame-des-Neiges.

Le 18 décembre 2024 aura lieu le spectacle de musique.

7. MOT DU PERSONNEL

Mme Liyounsi mentionne que la direction et le personnel se sont mobilisés pour permettre aux élèves de l'école de mieux vivre les changements.

Mme Olivier a mentionné à son tour qu'elle a été bien accueillie depuis son arrivée à l'école et que le climat y est agréable. Elle précise que l'équipe école travaille en harmonie et que les élèves s'adaptent bien aux changements survenus.

M. Saint-Amant mentionne que le travail se poursuit dans un climat positif et que les élèves sont soutenus par les professionnels et par les enseignants.

8. PAROLE AU PUBLIC

Mme Geneviève Laurin, avocate, remercie le comité de l'avoir bien accueillie lors de cette rencontre.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

9. MOT DU SERVICE DE GARDE

Mme Burca s'adresse au comité concernant les points suivants :

- Après discussion avec la direction et en prenant en considération le milieu défavorisé, les factures des sorties sont revues à la baisse grâce à la contribution de l'école. Celle-ci est de 10 \$ par élève afin de permettre à un maximum d'élèves d'en profiter.
- Mme Burca précise aussi que l'école a prévu un nombre d'activités avec des animateurs en fonction de l'intérêt des élèves et des propositions des éducatrices.

M. Benchagra propose à Mme Burca de remettre aux parents un éventail de choix concernant les sorties et les activités pour des choix éclairés.

Mme Burca remettra les choix à la prochaine rencontre du CÉ, ce qui lui permettra d'amorcer des contrats pour l'année 2025-2026.

10. RÈGLEMENTATION DU SERVICE DE GARDE ART. 77.2

Mme Burca s'adresse au comité concernant le document *Règlementation du service de garde* à propos des points mentionnés ci-dessous :

Page 7

- La tarification reste inchangée pour les journées ordinaires : 9,50 \$ par jour.
- Pour les élèves concernés par la mesure alimentaire, le coût de la journée est de 9,50 \$ + 1 \$.
- Pour les familles qui veulent acheter un repas dont le coût est de 5,05 \$, elles sont dans l'obligation d'inscrire l'élève au service de dîner : 5,05 \$ + 3,75 \$.
- Pour les journées pédagogiques, le coût est de 10,75 \$.

Page 10

- En cas de retard après la fermeture du service de garde, des frais de 1,85 \$ par minute sont facturés aux parents sans dépasser un total de 55,50 \$ par retard.
- 18 h, le service téléphone aux parents,
- 18 h 10, un appel est fait au contact d'urgence si les parents ne répondent pas,
- 18 h 15, deuxième appel aux parents,
- 18 h 25, deuxième appel au contact d'urgence,
- 19 h, un appel est fait au 911.

Mme Dahry propose d'appeler le 991 avant l'écoulement d'une heure d'attente.

M. Veilleux mentionne que l'école n'a pas connu une telle situation par le passé.

Mmes Liyounsi et Rehab indiquent que l'élève est en sécurité à l'école avec un adulte et que les parents peuvent avoir des empêchements de natures différentes.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

Page 10-11

- En cas de non-paiement des factures dans les délais prévus, le service de garde peut refuser aux familles concernées l'accès à ce service.

Page 2

- Modification de l'horaire de l'école : 13 h 12 au lieu de 13 h 15.

Règlementation du service de garde adoptée à l'unanimité avec modification.

11. SUIVI BUDGÉTAIRE ART. 96.24 ET ART. 95

11.1 EXPLICATIONS DES DIFFÉRENTS FONDS

En présentant un tableau, M. Veilleux donne des explications concernant différents fonds, leur source de financement et leurs fonctionnements.

Les fonds représentent des enveloppes budgétaires :

Fonds 1 : Budget régulier de fonctionnement : salaire du personnel...

Fonds 3 : Mesures probantes et innovantes

Fonds 4 : Fonds à destination spéciale (CÉ)

Fonds 6 : Service de garde

Fonds 7 : École montréalaise

Fonds 8 : Opération solidarité

Fonds 9 : Budgets complémentaires

11.2 DÉPÔT DU SUIVI FINANCIER SURPLUS DÉFICIT

M. Veilleux annonce les éléments suivants :

- Suite à l'analyse financière de l'année scolaire 2023-2024, l'école n'a pas connu de déficit.
- La situation financière de l'école est bonne.
- Les dépenses sont judicieuses.
- Achat de défibrillateur, deux téléviseurs et tableaux blancs.

Suivi du budget adopté à l'unanimité.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

11. SORTIES ÉDUCATIVES ART. 87

M. Veilleux a présenté deux sorties :

Le 11 décembre 2024 : présentation théâtrale à la Maison Théâtre organisée par Mme Mihaela Corduban pour les groupes du préscolaire.

Le 12 décembre 2024 : Spectacle de Jazz-Noisette organisée par Mme Mihaela Corduban pour les groupes du préscolaire.

Modification de la distance concernant les sorties éducatives dans le quartier durant les heures de classe. Considérant que l'école secondaire Lavoie se situe à plus de 1 km de l'école, la distance maximale autorisée étant de 1,4 km.

Sorties approuvées à l'unanimité.

12 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DU CSSDM ART. 93, ART. 40, ART. 101

Complétion en ligne du formulaire de consultation en lien avec l'acte d'établissement répertorié par le ministère de l'Éducation :

« L'école Bedford occupe la totalité de l'immeuble » a été modifiée à la suite de l'intervention de madame Dahry. Cette phrase a été remplacée par « L'école Bedford partage la bâtisse avec l'école Notre-Dame-des-Neiges ».

13. FORMATION OBLIGATOIRE ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS POUR TOUS ART. 53, ART. 70, ART. 459.5

Tous les membres du CÉ ont suivi cette formation à l'exception de Mme Wendy qui doit la suivre à son tour. Tous les membres doivent envoyer un courriel de confirmation concernant la formation obligatoire à la présidente du CÉ.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin à 18 h 43.
La prochaine assemblée se tiendra le 13 février 2025.

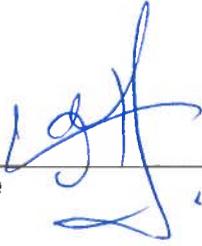
Y.D

Initiales de la Présidence

O.V.

Initiales de la Direction

Présidence



Direction d'établissement



Initiales de la Présidence

O.V.
Initiales de la Direction